LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Agrément

Vu l'article 8 de la loi modifiée du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes ;

Vu l'article 9 du règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention ;

Vu sa formation scolaire, vu sa formation continue, vu son expérience professionnelle ;

Madame Aleman Merino Beatriz
née le 19 août 1985

est agréée pour enseigner les branches suivantes:

allemand	**tous les niveaux**
espagnol	**tous les niveaux**

dans le cadre de cours conventionnés pour adultes.
Cet agrément, enregistré et numéroté sous la référence: **SFA/AGRF/1145**, est donné pour une période de 5 ans.

Luxembourg, le 02 mai 2018

Pour le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Erik Goerens
Directeur